

date de dépôt : 12 mai 2023
demandeur : Monsieur Gire Yves
pour : construction d'un garage
adresse terrain : 18 route du Cézallier, à Marcenat
(15190)

Commune de Marcenat

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 12 mai 2023 par Monsieur Gire Yves demeurant 18 route du Cézallier, Marcenat (15190);

Vu l'objet de la demande :

- pour construction d'un garage ;
- sur un terrain situé 18 route du Cézallier, à Marcenat (15190) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 15 mai 2023 ;

Vu l'attestation d'affichage en mairie du dépôt de la présente demande en date du 15 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 23 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des Territoires.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Marcenat, le

Le maire,



C. P.

31 MAI 2023

Colette PONCHET-PASSEMARD

Transmis au demandeur le 31 mai 2023.